

Centre organisateur : Université de Rennes 1

Nombre de postes offerts : 9

Liste des établissements affectataires

- CROUS VERSAILLES – 1 poste
- Université AIX MARSEILLE - 1 poste
- Université CERGY PONTOISE – 1 poste
- Université BORDEAUX – 1 poste
- Université LYON 2 – 1 poste
- Université PARIS 10 – 2 postes
- Université PARIS 7 – 1 poste
- Université SORBONNE – 1 poste

Nombre de candidatures : 154

Nombre de dossiers retournés : 95

Nombre de dossiers examinés par le jury : 95

Nature de l’épreuve

La phase d’admissibilité consiste en l’évaluation de la valeur professionnelle des candidats par le jury d’admissibilité au vu de l’étude du dossier de reconnaissance des acquis de l’expérience professionnelle établi par le candidat.

L’évaluation donne lieu à une notation de 0 à 20. Elle est affectée du coefficient 2.

36 candidatures ont été déclarées admissibles.

Lors de l’étude des dossiers, le jury a constaté les manquements suivants :

- Qualité rédactionnelle insuffisante : fautes d’orthographe, syntaxe, mises en forme aléatoires
- Absence de prise de hauteur sur les missions et le niveau d’exigence associé. L’IGE diffère d’un poste d’exécution.
- Seulement 1/3 des dossiers mentionnent des travaux. Certains travaux sont anciens (+ de 3 ans) et sans lien avec le niveau IGE.
- Régulièrement, les organigrammes hiérarchiques ne permettent pas de visualiser le positionnement du candidat. Certains organigrammes fonctionnels font preuve d’une créativité outrancière.
- La conclusion du rapport d’activité est succincte et ne démontre pas la motivation du candidat pour occuper un poste de catégorie A.

Le jury a apprécié :

- Les travaux pour lesquels les notions d’auteur/co-auteur sont précisées.
- Pour les « vrai » externes, la mise en avant d’activités qui démontrent l’implication et la motivation du candidat dans des activités autres (bénévoles, électives, associatives...)